



Faites découvrir le Flash Info' à vos proches !

Pour s'inscrire, rendez-vous sur www.divonnelesbains.fr ou contactez-nous : webmestre@divonne.fr

Place Perdtemps

PRÉPARATION DU CHANTIER EN VUE DU RÉAMÉNAGEMENT



Lors de sa séance du 11 février dernier, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme qui fixe les conditions d'aménagement du secteur Perdtemps.

L'orientation d'aménagement traduit la volonté communale de créer un véritable pôle au centre-ville qui sera complémentaire au projet de la Gare.

L'année 2010 verra la mise en œuvre de ce projet qui devrait être totalement réalisé à la fin de l'année 2012. Cela se traduira par des changements importants sur le site.

PREMIÈRE ÉTAPE

La première étape concerne les mutations foncières qui doivent être opérées pour la réalisation du projet. La commune, qui va céder une partie des terrains communaux dont elle est propriétaire (superficie d'environ 1200 m²), a préalablement désaffecté et déclassé les terrains aux termes d'une délibération du conseil municipal du 4 mars 2010.

Sur le terrain, cela se traduit par une modification du stationnement et des passages piétons à proximité immédiate de la salle des fêtes. Depuis le 24 février, le stationnement est modifié sur la place Perdtemps. Une dizaine de places ont été supprimées à proximité immédiate de la salle des fêtes (voir photo). Des barrières interdisent le passage sur ce secteur.

Pour rappel, après la réalisation du projet, la commune récupérera à peu près 700 m² de terrain pour réaliser un parking d'environ 45 places le long de l'avenue Marcel Anthonioz et un passage piéton sera créé reliant la place Perdtemps à l'école.

Le marché du vendredi continuera à se dérouler sur la place Perdtemps avec une adaptation quant à la disposition des stands. Par la suite, il fera l'objet de déplacements provisoires ainsi que la circulation, en fonction des étapes du chantier.

Des WC publics seront également maintenus sur le site. Par ailleurs, les containers de tri sélectif situés sur le parking derrière la salle des fêtes ont été déplacés sur le parking situé à proximité de la résidence Home Business.

DURÉE

L'accès aux espaces indiqués en rose sur la photo sera interdit au public pendant toute la durée du chantier de la place Perdtemps, c'est à dire jusqu'en 2012.

Des modifications interviendront d'ici à 2012 puisque l'ensemble de la place sera réaménagé.

PROCHAINES ÉTAPES...

Le dépôt du permis de démolir de la salle des fêtes devrait intervenir dans le courant du mois de mars 2010 et sa démolition devrait être effective à l'automne de cette année. La durée des travaux de démolition est estimée entre 6 et 8 semaines.

Avant l'été 2010, le permis de construire pour la création des logements et des commerces sera déposé. Les travaux de construction devraient débuter dès le début de l'année 2011. Les travaux d'aménagement de la place seront menés en parallèle.

D'autres modifications interviendront sur ce secteur et l'élaboration d'un plan de gestion des chantiers est en cours pour anticiper les désagréments occasionnés par ces travaux.

Les autres travaux en quelques mots...

INSTALLATION D'UN GLACIER AU BORD DU LAC

Dans le cadre de l'aménagement des bords du lac et du développement de l'animation, la Mairie a signé une convention de 6 ans permettant l'installation d'un glacier.

C'est ainsi qu'un chalet d'environ 25 m² équipé d'une terrasse est en cours de construction au bord du lac. La convention signée entre le glacier et la Mairie assure que cette installation respectera l'environnement ainsi que l'esthétique du lieu.

Dès le mois de mai, vous pourrez donc déguster des glaces de fabrication artisanale, des bonbons, crêpes, sandwichs et pâtisseries, ainsi que des boissons sans alcool au cours de vos balades autour du lac.

INSTALLATION DE BARRIÈRES ENTRE L'AVENUE DE GENÈVE ET LE BORD DU LAC

Dans le cadre de son développement touristique et à travers la volonté d'inscrire la commune comme le pôle touristique de la rive droite du Léman, le conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 11 février dernier, le déclassement de terrains communaux au bord du lac (matérialisé par la présence de barrières) pour la création d'un complexe hôtelier 4 étoiles, puis une promesse de vente à la société DOM GLOBAL.

TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du programme de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales lancé par la Communauté de Communes du Pays de Gex, la rue Guy de Maupassant et le Chemin de la Creuse sont actuellement en travaux. La circulation est donc interrompue sur ces 2 axes. La déviation peut se faire par la rue du Jura et l'avenue de l'Aqueduc. Seuls les riverains et les véhicules de secours sont autorisés à circuler.

Les travaux se termineront fin avril.

INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUTOUR DU LAC

Les travaux d'éclairage public autour du lac ont débuté. De nouveaux candélabres seront installés et des plots lumineux seront intercalés entre ces équipements.

Fin des travaux prévue le 15 avril prochain.

> QUE FAIRE SI JE CONSTATE UNE PANNE D'ÉCLAIRAGE DANS MA RUE ?

La Ville et les entreprises Citéos et Salendre Réseaux ont mis en place un numéro vert pour signaler un défaut d'éclairage public : **0 800 609 490 (numéro GRATUIT disponible 24 heures/24 et 7 jours/7).**

L'appel émis sera enregistré au standard de Citéos et une intervention sera engagée dans les meilleurs délais. Le but est de détecter, avec l'aide de tous, les dysfonctionnements constatés sur les équipements d'éclairage public de manière à assurer votre sécurité et à participer à votre bien-être.

À vos agendas

Dans le cadre de la Journée de la Femme Vendredi 12 mars

Circuit « Découverte de la ville »
suivi d'un goûter à la mairie
Départ : 14h00 devant l'Office de Tourisme
Durée du circuit : 1h00
Inscriptions : 04 50 20 47 61

Élections régionales

Dimanche 14 mars / Premier tour
Dimanche 21 mars / Second tour
De 8h00 à 18h00 à l'Esplanade du Lac

Conseil municipal

Jeu. 1er avril
19h15 - Salle du conseil municipal

Retrouvez l'agenda complet sur :
www.divonnelesbains.fr